



Une amande de 200 € contre deux frères mineurs pour avoir fraudé le train

Par **SOS 38**, le 10/02/2021 à 15:17

Bonjour,

Mes deux enfants de 11 ans et 13 ans ,ont eu une contravention de 100€ chacun suite au non paiement d'un titre de transport ,

Ma question est , Sachant que mes deux enfants sont mineurs au moment des faits ,et ils n'étaient pas accompagnés d'un adulte , est ce que la SNCF peut m'obliger juridiquement a régler les deux amendes ou pas.

Dans l'attente de vous lire .

Cordialement,

NB .

Par **youris**, le 10/02/2021 à 16:39

bonjour,

à ma connaissance, le train n'est pas gratuit pour les mineurs.

les enfants mineurs sont punis moins sévèrement que les majeurs, ils bénéficient de l'excuse de minorité.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837>

salutations